

**DÉCISION N°2021-285 DU 19 JUILLET 2021  
PORTANT DÉLÉGATION TEMPORAIRE DE SIGNATURE**

La directrice générale de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu le décret n°2006-208 du 22 février 2006 modifié relatif au statut de l'Agence publique pour l'immobilier de la Justice,

Vu la décision de délégation de signature-cadre en vigueur à la date de la présente décision,

**DÉCIDE**

**Article 1**

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Laure DEJOUX, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature. La présente décision produira ses effets entre le lundi 09 août 2021 et le vendredi 13 août 2021 inclus.

**Article 2**

En l'absence de M. David CHAPELON, Directeur de programme sa signature est déléguée à Mme Sylvie SAUVAGE, Directrice de programme, pour les attributions relevant des directeurs de programme aux termes de la décision précitée relative aux délégations de signature.

La présente décision produira ses effets entre le lundi 16 août 2021 et le vendredi 20 août 2021 inclus.

La directrice générale,



**Marie-Luce BOUSSETON**